Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 17 (1909)

Heft: 2

Artikel: Un hôpital gothique

Autor: Méroz, A.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-682462

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

N° 2. — XVIIe année. 15 février 1909.

LA CROIX-ROUGE SUISSE

Revue mensuelle des Samaritains suisses,
Soins des malades et hygiène populaire.

Sommaire

	Page
Un hôpital gothique	13
Les délégués de la Croix-Rouge suisse dans les provinces de Calabre et de Sicile	16
Des moyens de transport en première ligne, dans la guerre de Mandchourie	18
Donneurs de conseils et médecine	20
La journée d'un medico condotto (médecin de district) au canton du Tessin	21
Nouvelles de l'activité des sociétés: Cressier	24

Un hôpital gothique.

Envisagé au point de vue médical, le moyen âge est généralement considéré comme ne présentant qu'un intérêt rétrospectif, propre à mieux faire sentir les réels progrès de la science moderne.

Nous sommes amusés tout au plus par les oiseuses questions de préséance qui divisèrent les doctes corporations des médecins, des apothicaires et des chirurgiens ou..... barbiers; et nous sourions aux délicieux conseils que tel praticien donnait à ses confrères, « gens de grands éstats et de grand salaire », leur recommandant d'être « lettrés, ingénieux et bien morigénés, hardis en choses sûres et craintifs en danger, gracieux aux malades, bienveillants à leurs compagnons; sages en prédictions, sobres, pitoyables, compatissants et miséricordieux; non convoiteux ni extorsionnaires d'argent, mais qu'ils reçoivent modérément salaire, selon les facultés du malade, la qualité de l'issue de l'événement et leur propre dignité ».

Nous pensons toutefois qu'un enseignement peut être tiré d'une étude plus approfondie de cette période de l'histoire.

Je n'ai certes pas la prétention de vouloir briser une lance en faveur des grands lits à rideaux où, à seule fin de ne pas perdre de place, l'on couchait « tête bêche » trois à quatre malades, entremêlant agréablement têtes et pieds ainsi que les affections les plus diverses.

Les petits chiens coupés en quatre et appliqués en..... cataplasmes dans certaines phases de la peste ne me semblent également pas un exemple à suivre et je ne saurais vraiment pas d'avantage recommander « moult emplastres, onguents et fines drogues exquises convenables pour boces, aposthumes et autres plaies ouvertes ».

Mais ceci dit, et laissant l'art de guérir pour ce qu'il fût, envisageons une autre forme de l'art et, partant, un autre côté de la question.

Au XII siècle un nouveau principe de construction, l'ogive, est appliqué et il en résulte une grande évolution de l'architecture. Sans entrer dans des considérations techniques et esthétiques qui ne seraient pas à leur place ici, constatons

qu'il est admis aujourd'hui que le mot de gothique, souvenir des Goths, Visigoths et autres barbares en « oth » serait remplacé avec avantage par le terme d'art ogival et que peu de vocables pouvaient être plus mal choisi que celui de « gothique » pour définir un art délicat, bien ordonné et en corrélation directe avec des besoins politiques civils et religieux.

Dès lors il pouvait paraître étonnant que les constructeurs du moyen-âge, si subtils en matière de constructions militaires et religieuses ne se révèlent pas à nous sous un angle aussi favorable lorsqu'il s'agissait de travaux ayant pour objectif l'hospitalisation de malades.

Et, en effet, si l'on fait abstraction des bâtiments qui ne furent pas construits spécialement en vue de l'hospitalisation, mais aménagés tant bien que mal à la suite du don d'une maison, on ne manque pas d'être étonné et vite enthousiasmé en constatant qu'un sentiment très délicat de charité et de respect de la personnalité humaine présidait à la construction des hôpitaux du moyen-âge.

Ce terme d'Hôpital n'est pas très juste lorsqu'il s'agit d'établissement pour malades et c'est ici également une cause de confusion. « L'Hospital » ou maison de l'hospitalité était destiné à recevoir des malheureux sans abri mais non spécialement des malades. D'après certains auteurs l'Hôtel-Dieu de Paris qui, bien à tort à notre avis, est souvent donné comme type de l'Hôpital ancien, était à sa fondation une maison de l'hospitalité. Sa situation à côté de la cathédrale, au cœur même de la Cité, vient à l'appui de cette thèse car les locaux pour malades: Hôtel-Dieu, Maison-Dieu, Maladreries ou Léproseries, étaient plus généralement situés hors des murs.

Il convient également de ne pas confondre avec les hôpitaux, — nous conservons ce mot puisqu'il a passé dans nos habitudes, — il convient donc de ne pas confondre avec les hôpitaux, les Refuges placés aux carrefours des routes et où le voyageur égaré trouvait protection contre les attaques des éléments et des hommes, ainsi que les abris qui se rencontraient aux portes des villes et destinés à ceux qui, arrivant de nuit, trouvaient portes closes.

Pour ne pas allonger, nous laisserons également de côté plusieurs Hôpitaux qui bien que comportant des salles de malades largement éclairées et bien aérées ne présentent pas de dispositions architectoniques spéciales.

Nous passerons également sans nous arrêter devant le porche du charmant petit hôpital de Beaune, d'un aspect si attrayant que Violet-le-Duc, un enthousiaste du moyen-âge, ne craignait pas de dire « qu'il devait être délicieux de se casser une jambe à proximité de ce bijou d'art et qu'il serait vraiment bon de passer quelques semaines dans ces jolies salles ouvrant largement sur la campagne », boutade un peu outrée sans doute, mais qui ne viendrait à l'esprit de personne en passant devant la façade maussade de l'hôpital cantonal de Genève, par exemple.

Nous réserverons notre temps pour l'Hôtel-Dieu de Tonnerre qui peut être considéré comme le chef-d'œuvre du genre et qui fut construit en 1293 sur l'ordre de Marguerite de Bourgogne, Reine de Sicile et belle-sœur de Saint Louis.

Il subsiste en partie, sauvé de la pioche des démolisseurs par la Commission des monuments historiques, et son aspect actuel peut être facilement complété par les travaux de quelques érudits.

Essayons d'évoquer l'image de cet établissement à l'époque de sa fondation.

Le clos est limité au nord par les murailles de la ville et un bras de l'Avançon.

Ces défenses sont complétées par une ligne de remparts, aussi n'apercevons-nous guère, de la voie publique, que la faîtière en terre cuite émaillée, couronnant le vaste toit aux tuiles vernies et que domine une longue flèche de charpente recouverte de plomberie peinte et dorée.

Lorsque, ayant traversé un porche fermé et après avoir accordé quelques instants au bas relief décorant le tympan de la porte d'entrée et représentant le jugement dernier (pensée austère bien en rapport avec la gravité d'un asile de ce genre), nous pénétrons dans la magnifique nef, à la fois église et salle de malades, nous restons frappés d'admiration devant les vastes proportions de l'œuvre.

Ce premier mouvement est vite remplacé par un sentiment de commisération profonde si nous songeons que, dans cette salle de 18 mètres de large sur 88 de long, soit plus de 1,500 mètres carrés, il y a place pour 250 malades! De nos jours nous comptons en effet 6 m² par lit; encore admettons-nous que ce chiffre peut être considérablement diminué lorsque la salle est haute et bien aérée et ici nous sommes servis à souhait, car notre salle ne mesure pas moins de 17 mètres de hauteur, les proportions d'une maison de 4 étages.

La longue lignée de lits de souffrance que nous nous représentons nous oppresse et pourtant tel n'eut pas été le spectacle qui nous eût attendu en pénétrant dans cette salle, aux derniers jours du XIIe siècle.

Nous ne voyons pas de lits: à droite et à gauche deux rangées de cellules en boiseries de chêne; ces cellules sont au nombre de quarante, vingt de chaque côté de la salle formant de véritables chambres de 4 mètres de côtés et contenant chacune un lit.

Par un sentiment très humain, le constructeur a voulu éviter au malade le spectacle de la salle d'hôpital où la souffrance de chacun est augmentée de celle de ses voisins, et a compris que l'être humain, par pudeur ou par une certaine coquetterie n'aime pas à faire montre d'une déchéance physique, exception faite de toute une catégorie d'êtres anormaux qui ne savent au contraire que nous parler de leurs maladies.

Une des difficultés du service d'hôpital par petites chambres réside dans l'impossibilité de surveiller d'une façon constante un certain nombre de malades avec un personnel réduit. Ici la difficulté est tournée par une galerie qui court tout autour de la salle au-dessus des cellules qui sont à ciel ouvert naturellement. Quelques religieuses pouvaient donc, de cette galerie, surveiller tous leurs malades; un pont couvert reliait cette galerie au logis de la Reine situé au premier étage d'une annexe où se trouvaient également les dépendances de l'hôpital, et ainsi la fondatrice de l'œuvre pouvait facilement surveiller le service de la salle.

Les architectes du moyen-âge ont donc résolu le problème de concilier les avantages de la salle commune avec le bien-être moral que procure l'intimité de la petite chambre. En outre chaque malade profitait du cube d'air énorme de la grande salle. Le plafond en demi-cintre de chêne lambrissé, était décoré de petites ouvertures en forme de croix qui complétaient la ventilation de la salle. 20 larges fenêtres s'ouvrant depuis les galeries de surveillance assuraient déjà un large aérage.

A l'extrémité nord de la salle est le Sanctuaire composé de trois chapelles qu'éclairent de grands vitraux de toute la hauteur de la nef, ce qui nous rappelle cette image d'un auteur disant que les gothiques construisaient leurs murs avec

de la lumière. Ces vitraux vibrent des plus chaudes colorations à l'encontre de ceux placés au-dessus des cellules et qui sont peints en grisaille de façon à ne pas fatiguer de leur éclat la vue des malades.

Un jubé aux boiseries ajourées et sculptées sépare le sanctuaire du reste de la salle et relie en même temps les deux galeries latérales: au chœur est placé l'Autel; c'est là également que, à la mort de Marguerite de Bourgogne, en 1308, fut placé son tombeau, figure en bronze sur un sarcophage de marbre.

En notre siècle de scepticisme, il n'est pas sans intérêt de remarquer ce mélange de l'église et de l'hôpital; nos pères voulaient dire par là que tout en soignant les plaies du corps, il convenait de ne pas négliger les tourments de l'âme, et l'on peut voir un symbole des croyances religieuses d'antan dans les beaux rayons de lumière qui, descendant des hauts vitraux du sanctuaire, inondaient la vaste salle de douleur de leurs chaudes colorations, apportant à tous les consolations de la Foi.

L'exemple de l'Hôtel-Dieu de Tonnerre n'est pas unique: nous possédons encore celui de la Léproserie du Tortoir, qui dans des proportions moins vastes, la salle ne contenant que 7 lits, présente les mêmes dispositions. Les cellules du Tortoir sont encore plus confortables en ce sens que, en plus des fenêtres s'ouvrant sur la galerie de surveillance, chaque cellule est pourvue de fenêtres s'ouvrant sur la campagne au soleil levant.

Ce chiffre de 7 lits était généralement admis pour les maladreries du moyen-âge. Nous ne savons pas si beaucoup étaient conçues sur le même plan que celle du Tortoir, mais nous croyons qu'elles s'élevaient au nombre de 19,000 sur les territoires de l'Europe centrale et en 1225 un acte de Louis VIII mentionne 2000 Léproseries dans les Etats du Roi de France.

Ces établissements furent en majorité désaffectés sous le Règne de Louis XIV, le Grand Roi qui ne fut en réalité que le grand niveleur de tout état de choses en France.

En résumé, nous ne trouvons pas dans les hôpitaux gothiques des salles d'opérations aménagées de façon à pouvoir répondre aux desideratas de la science moderne. Les chirurgiens de l'époque n'avaient aucune idée de l'asepsie et, partant, les constructeurs n'avaient pas a tenir compte de besoins qui n'étaient pas exprimés. Par contre, une large part était faite à ce que nous appellerions aujourd'hui le rôle psychique du milieu ou, pour parler un langage moins compliqué, l'on pensait qu'une potion était moins amère prise dans une jolie tasse.

Cette idée est reprise de nos jours avec beaucoup d'à propos, alors qu'elle est considérée comme une thèse très moderne. Il nous a paru intéressant de revenir de quelques siècles en arrière.

« Rendons à César ce qui est à César ».

A. Méroz, Genève.

Les délégués de la Croix-Rouge suisse dans les provinces de Calabre et de Sicile.

Nous présentons à nos lecteurs les portraits des deux délégués que la Direction de la Société suisse de la Croix-Rouge a envoyé sur les lieux de la catastrophe du 28 décembre 1908.